

# Département de Haute-Marne

# Commune de VERBIESLES

## ARRÊTÉ N°15/2025

Arrêté portant ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement et à la session aux riverains du chemin de Brottes à Laville aux Bois jouxtant les parcelles section B 633 à 639 et 725

Le Maire de Verbiesles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 septembre 2025, approuvant le projet.

Vu le dossier de l'enquête publique,

### Arrêté

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique préalable au déclassement et à la session aux riverains du chemin communal de Brottes à Laville aux Bois jouxtant les parcelles section B 633 à 639 et 725 du 02 janvier 2026 au 18 janvier 2026 18h.

**Article 2** : Monsieur Claude Martin désigné en qualité de commissaire enquêteur lors du conseil municipal du 15 décembre 2025, siégera à la mairie où toutes observations devront lui être adressées.

**Article 3** : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Verbiesles pendant 16 jours consécutifs, du 02 janvier (8h00) au 18 janvier 2026 (18h00) inclus aux jours habituels d'ouverture de la mairie les mardis de 17h30 à 19h30 et les vendredis de 8h00 à 12h00

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, domicilié en mairie qui les annexera au registre.

**Article 4** : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Verbiesles les :

- Vendredi 9 janvier 2026 de 10h00 à 12h00
- Lundi 16 janvier 2026 de 14h00 à 16h00

**Article 5** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées au maire dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Verbiesles 2, rue de la Marne 52000 Verbiesles.

**Article 6** : Pour l'information du public, le présent arrêté sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête par voie d'affichage dans la commune de Verbiesles. Cette enquête fera l'objet d'une information via le bulletin municipal de décembre et sera par ailleurs mis en ligne sur le site de Verbiesles.

**Article 7** : le Maire de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au commissaire enquêteur.

Verbiesles, le 15 décembre 2025.

Le Maire,  
Marie-Noëlle HUBERT

Marie-Noëlle HUBERT  
Maire  
52000 VERBIESLES